

Image not found or type unknown



## Levée d'interdiction d'approcher une personne

Par **chouquette**, le **12/06/2013** à **15:20**

bonjour

comment doit on faire pour demander une levée d'interdiction d'approcher un individu, à la demande de cette même personne, pour permettre d'entrer à nouveau en contact, suite à la naissance de leur enfant.

merci

Par **Laure3**, le **12/06/2013** à **17:49**

Bonjour,

Les réponses sont les mêmes que celles qui vous ont déjà été données il y a 2 ans lilas000 ! Il était inutile d'ouvrir un nouveau post ...

Par **chouquette**, le **12/06/2013** à **22:18**

bonsoir

qui êtes vous une modératrice? les lois changent en deux ans et les réponses données n'ont pas été très claires alors je suis encore en droit de poser la question que je désire non?

merci

Par **Lilas000**, le **13/06/2013** à **01:04**

Chouquette, merci d'éviter de vous faire passer pour moi, je viens de recevoir une notification comme quoi mon sujet vieux de deux ans vient d'être remonté !

Par **Jibi7**, le **13/06/2013** à **01:57**

j'ai l'impression qu'il y a des couacs et de l'excitation inutile ici sans doute les changements du site en sont la cause!

Pour Chouquette si votre enfant vient de naître il n'était pas là il y a 2 ans..

ne sachant qui décide et gère les mesures d'éloignement, j'aurais tendance à vous suggérer de prendre rendez-vous avec le service ou l'autorité qui en a décidé, qui à la suite d'une enquête sociale pourra sans doute revoir cette mesure ou alléger ses applications

Par **chouquette**, le **13/06/2013** à **07:37**

Pardon!! je viens de découvrir ce site, et je vois à quel point cela va bas!! je ne suis pas maman d'un enfant de 2 ans loin de là je suis grand mère!! alors si vous avez un don de voyance, changé de site!! sur vu le nombre de questions sans réponses, ou loin d'être intéressante, je vous laisse à vos débats sans intérêt!! laissez moi rire, et laissez vous n'êtes pas la seule au monde à qui ce genre de questions arrivent, et en effet deux après j'espère pour vous que vous avez réglé le problème, ce qui n'est pas le cas de ma belle fille sur ce!! merci quand même Jibi7

Par **Laure3**, le **13/06/2013** à **16:58**

lilas000 et chouquette ont posé exactement la même question...

No comment !